

DCM_2026_05_15

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 28 SEPTEMBRE
2026

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. Olivier GALZI, Mme Corinne CHATRIOT, M. Jean-Luc QUEYLA, Mme Emmanuelle ROUX-PANIS, Mme Cécile BENISTANT, Mme Laetitia DOSNE, M. Laurent ROCHUT, Mme Violeta LUKIC, M. Nicolas DONNADILLE, Mme Simone VIDAL, M. Xavier BOURGUE, Mme Nezha ALAMI-MOUMMED, M. Philippe BRUEY, M. Florian BORBA DA COSTA, Mme Djamila HERRY-BOURAS, M. Eric PEYTIE, Mme Isabelle ALTAYRAC, M. Bertrand DESSAUD-DELAYE, Mme Michèle NESME, M. Mattéo BOSO, Mme Annabelle VEGA, Mme Viviane SAVOYE, M. Christian PALY, Mme Valérie WAGNER, M. Thierry DOSNE, M. Michael MC MANUS-SCHOUCHANA, M. Thierry MARTINES, M. Vincent FUCHS, Mme Emmanuelle SOKOLOWSKI, M. Matthias PAPET, Mme Cyrine BLANC, M. Marc GONZALEZ, Mme Corinne MOULIN, Mme Amandine MARQUIS, M. David FOURNIER, M. Mouloud REZOUALI, Mme Anne GAGNIARD, Mme Mathilde LOUVAIN, M. Rémy BLANC, M. Oukacha RTILI, M. Khalid EL YOUSOUFI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Philippe GRIMAUD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Philippe CARLES

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Anaïs HAUSMANN par M. Philippe BRUEY
Mme Valérie ISSAUTIER-NOCCA par M. Bertrand DESSAUD-DELAYE
M. Claude LE ROY par Mme Amandine MARQUIS
Mme Maryline CROYET par M. David FOURNIER
Mme Marie-Anne BERTRAND par Mme Anne GAGNIARD
M. Fabrice TOCABENS par M. Mouloud REZOUALI
Mme Charline SAVREUX par Mme Anne-Sophie RIGAULT

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Samira HAMOUSSA

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

15

SOLIDARITES : Participation financière de la Ville à deux dispositifs d'aide et d'action sociale pour 2026

Mme DOSNE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Chaque année, la commune contribue au moyen d'une participation financière à deux dispositifs d'aide sociale et d'action sociale qui sont destinés à soutenir :

- Les personnes âgées en besoin d'information et d'orientation via le Centre Local d'information et de Coordination Gériatrique (CLIC),
- Les adolescents en besoin d'écoute et d'accompagnement individualisé via la Maison des adolescents (MDA).

Le Centre Local d'information et de Coordination Gériatrique (CLIC)

Le CLIC est un service d'accueil d'information et d'orientation des retraités et de leurs proches. Il favorise la coordination entre professionnels et vise le développement d'actions de prévention.

Le CLIC du « Grand Avignon » est porté par le CCAS d'Avignon et couvre les communes d'Avignon, Caumont-sur-Durance, Jonquerettes et Saint-Saturnin-les-Avignon.

Le CLIC est encadré par la circulaire DAS-RV2 n°2000-310 du 6 juin 2000 qui pose les bases d'un dispositif de coordination à l'échelle d'un territoire et incite à la création de lieux regroupant l'ensemble des réponses disponibles dans le domaine social et sanitaire, mais aussi la circulaire du 18 mai 2001 qui précise le périmètre de compétences du CLIC, la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale qui reconnaît les CLIC comme des établissements sociaux/médico-sociaux et la loi n°2001-809 du 1er janvier 2015 relative aux libertés et responsabilités locales qui confie la responsabilité des CLIC aux Conseils Départementaux.

Il vous est proposé de renouveler la contribution annuelle de la Ville d'un montant de 18 000 €.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

La Maison des Adolescents (MDA)

La MDA est un dispositif qui s'adresse à des jeunes de 11 ans à 25 ans rencontrant des difficultés, ainsi qu'à leurs proches. Elle est généralement sous tutelle de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) avec un important soutien des Collectivités Territoriales. La MDA d'Avignon est constituée en Groupement d'Intérêt Public dont la Ville est membre.

Elle complète l'offre existante et permet de répondre à de nombreux besoins :

- Fournir aux adolescents des informations, des conseils, une aide au développement d'un projet de vie,
- Favoriser l'accueil en continu par des professionnels divers pour faciliter l'accès de ceux qui ont tendance à rester en dehors des circuits plus traditionnels,
- Garantir la continuité et la cohérence des prises en charge,
- Constituer un lieu ressource sur un territoire donné pour l'ensemble des acteurs concernés par l'adolescence (parents, professionnels, institutions).

Il vous est proposé de renouveler la contribution annuelle de la Ville d'un montant de 19 000 €.

Considérant l'utilité de ces deux dispositifs pour venir en aide aux avignonnais fragilisés

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29.

Considérant l'avis favorable de la ou des :
Commission Education, Culture, Sports et Solidarité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la participation financière de la Ville aux deux dispositifs d'aide et d'action sociale mentionnés ci-haut ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 18 000€ au CCAS, porteur du CLIC et de 19 000€ à la MDA pour l'année 2026 ;
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 du budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

M. Olivier GALZI

Mme Cécile BENISTANT



PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/10/2026

ACTE PUBLIE LE 15/10/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :